

Webinaire – 30 novembre 2021

RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS



La Chambre de Commerce a l'honneur de vous inviter à la conférence en matière de responsabilité des dirigeants qui aura lieu le **mardi 30 novembre 2021 de 9h00 à 13h00 sous forme de webinaire**.

La position du dirigeant d'entreprise n'est pas sans risque. Le dirigeant peut être tenu responsable sur base des principes généraux de responsabilité civile, mais il encourt également le risque de voir engager sa responsabilité pénale s'il commet des actes qualifiés d'infractions pénales. Le fait d'accepter un mandat dans une société représente donc un acte important, tant au point de vue de la gestion et du respect de diverses dispositions légales et/ou statutaires, qu'au niveau fiscal, sans compter la situation particulière liée à la crise sanitaire et les règles croissantes en matière de la responsabilité sociale des entreprises.

Ce webinaire entend dresser un panorama des différentes responsabilités encourues par le dirigeant d'entreprise ainsi qu'à donner une image pratique de la position du dirigeant notamment face à la pandémie, le tout à travers le regard de praticiens reconnus.

La participation au webinaire est gratuite.

L'inscription au webinaire est néanmoins obligatoire et se fera directement en ligne :

[S'INSCRIRE ICI](#)

PROGRAMME

- 09h00 – 09h10 : Mot de bienvenue de la Chambre de Commerce
- 09h10 – 10h00 : La fonction de l'administrateur indépendant en PME : ce que la crise Covid a changé par Monsieur David Barth, administrateur certifié auprès de l'Institut Luxembourgeois des Administrateurs
- 10h00 – 10h50 : La responsabilité des dirigeants de sociétés au regard des règles de la loi sur les sociétés commerciales et du droit civil par le Prof. Dr. Isabelle Corbisier, professeur à l'Université du Luxembourg
- 10h50 – 11h10 : *Pause-café*
- 11h10 – 12h00 : La responsabilité fiscale du dirigeant par Maître Alain Steichen, Avocat à la Cour, Associé chez Bonn Steichen & Partners et professeur associé à l'Université du Luxembourg
- 12h00 – 12h50 : La responsabilité pénale du dirigeant par Maître Florent Kirmann, Avocat à la Cour, Docteur en droit, Lutgen & Associés